REUNION DU 18 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme DE LAUZON Sophie; M. GORMALLY Patrick; M. HABERAJTER Patrick; M. MARSAULT Samuel; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle; Mme MOUSSERION Martine; M. REMBEAULT Raphaël; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés: M. MALLET Claude; M. PENOT Olivier

Pouvoirs: M. MALLET Claude à Mme MOUSSERION Martine

M. PENOT Olivier à Mme De LAUZON Sophie

Secrétaire: M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024

- 2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
- 3. Budget principal Compte de gestion 2023
- 4. Budget principal Compte administratif 2023
- 5. Budget principal Affectation des résultats 2023
- 6. Budget Commerce Compte de gestion 2023
- 7. Budget Commerce Compte administratif 2023
- 8. Budget Commerce Affectation des résultats 2023
- 9. Budget Lotissement Compte de gestion 2023
- 10. Budget Lotissement Compte administratif 2023
- 11. Budget Lotissement Affectation des résultats 2023
- 12. Participation au SIVOS Anché & Voulon pour 2024
- 13. Personnel
- 14. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024 Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 février 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

• <u>Affaires sociales</u> (Mme ROUSSEAU): Le repas des aînés s'est très bien passé. Les plats étaient de qualité. Les membres du conseil présents sont remerciés. Les habitants ayant apporté leur aide à l'organisation de ce moment sont également remerciés. La prochaine organisation sera la course aux œufs pour Pâques, le samedi 30 mars à 15h30.

• SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :

- Un nouvel élève est arrivé aujourd'hui en CP.
- La fête de l'école ne sera pas le 31 mai mais le 7 juin.

- ➤ En raison de l'absence du conducteur du bus scolaire qui était en arrêt maladie, et de M. Sallé en formation, Mme MARTIN-CHARDONNIER, M. LATU, maire de Voulon, et Mme FERREIRA présidente du SIVOS, se sont occupés de faire la navette entre l'école maternelle et l'école élémentaire 4 jours durant les deux dernières semaines.
- Un stagiaire va arriver à la cantine à partir du 25 mars jusqu'aux vacances de Pâques.
- Mme MARTIN-CHARDONNIER a pris contact avec des administrés qui souhaitaient obtenir une dérogation pour aller à l'école de Champagné-St-Hilaire. Le principe de refus de dérogation leur sera confirmé.

3- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget principal pour l'année 2023 ;
- approuve le compte de gestion 2023.

4- BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Commune dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations de l'exercice :

• Dépenses :	236 251.65
• Recettes	291 632.03
Résultat de l'exercice Excédent :	55 380.38
Résultat de l'exercice précédent :	145 582.30
Résultat global de clôture <i>Excédent</i> :	200 962.68

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations de l'exercice :

 Dépenses 	143 458.54
• Recettes	145 662.00
Résultat de l'exercice Excédent :	2 203.46
Résultat de l'exercice précédent :	- 7 001.99
Résultat global de clôture Déficit	- 4 798.53

Restes à réaliser

Dépenses :	7 500.00
Recettes:	0.00
Différence sur restes à réaliser :	- 7 500.00

Madame le Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget général est adopté à l'unanimité.

5- BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 55 383.38
un excédent reporté de : 145 582.30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 200 962.68

un excédent d'investissement de : 2 203.46
un déficit d'investissement reporté de : -7 001.99
un solde des restes à réaliser de : -7 500.00
Soit un besoin de financement de : 12 298.53

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068): 12 298.53 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 188 664.15 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): -4 798.53

6- BUDGET COMMERCE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget Commerce pour l'année 2023 ;
- approuve le compte de gestion 2023.

7- BUDGET COMMERCE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Commerce dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations de l'exercice :

•	Dépenses :	2 224.15
•	Recettes:	360.00
Rés	sultat de l'exercice <i>Déficit</i> :	- 1 864.15
Rés	sultat de l'exercice précédent :	- 234.56
Ré	sultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 2 098.71

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations de l'exercice :

•	Dépenses	0.00
•	Recettes	0.00
Rés	sultat de l'exercice :	0.00
Rés	sultat de l'exercice précédent :	- 2 925.33
Rés	sultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 2 925.33

La Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget

8- BUDGET COMMERCE – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :
un déficit reporté de :
234.56
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :
2098.71

un déficit d'investissement reporté de :
un solde des restes à réaliser de :
0,00
Soit un besoin de financement de :
2 925.33

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068): 0,00 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - 2 098.71 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): - 2 925.33

9- BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget Lotissement du bourg pour l'année 2023 ;
- approuve le compte de gestion 2023.

10- BUDGET LOTISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du Lotissement du Bourg dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations de l'exercice :

•	Dépenses :		51.69
•	Recettes		0.00
Rés	sultat de l'exercice <i>Déficit</i> :	_	51.69
Rés	sultat de l'exercice précédent :	-	1 776.23
Rés	sultat global de clôture <i>Déficit</i> :	-	1 827.92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations de l'exercice :

•	Dépenses		6 591.71
•	Recettes		0.00
Rés	sultat de l'exercice <i>Déficit</i> :	-	6 591.71

Résultat de l'exercice précédent : - 76 952.75 Résultat global de clôture *Déficit* : - 83 544.46

La Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget Lotissement est adopté à l'unanimité.

11- BUDGET LOTISSEMENT- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 51.69 - 1 776.23 - un déficit reporté de : Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : - 1 827.92

- un déficit d'investissement de : - 6 591.71 - un déficit d'investissement reporté de : - 76 952.75 - un solde des restes à réaliser de : 0.00 Soit un besoin de financement de : - 83 544.46

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068): 0.00 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - 1 827.92 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): - 83 544.46

12- PARTICIPATION AU SIVOS ANCHE & VOULON POUR L'ANNEE 2024

Madame la Maire transmet aux conseillers municipaux le montant de la participation sollicitée par le SIVOS Anché & Voulon pour l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, décident du versement de 22 210.25 € en trois fois selon le calendrier suivant :

- Mars 2024 : 1er acompte de 7 403.42 €
- Juin 2024 : 2^{ème} acompte de 7 403.42 €
- Octobre 2024 : solde de 3 403.41 € (correspondant à 7 403.41 € moins l'avance de 4000 € versée en janvier 2023).

13- PERSONNEL

Mme la maire indique que M. Christopher SALLE sera titularisé à compter du 1er mars 2024. L'arrêté n'est pas encore pris puisqu'il fallait attendre la fin de sa formation d'intégration, mais il sera rétroactif.

Un projet pour la mise en place d'un compte épargne temps (CET) sera transmis au Centre de Gestion pour avis du Comité Social Territorial.

14- QUESTIONS DIVERSES

- Ancienne épicerie : l'Agence des Territoires est venue visiter le bâtiment le 1er mars.
- Villes et villages fleuris: le traditionnel prix évolue. Le conseil municipal décide d'inscrire la commune pour le niveau 1.

• L'APE demande si elle peut planter un arbre avec les enfants. Le conseil municipal donne un accord de principe.

• Remboursement de M. Sallé:

- Mme le Maire informe le conseil municipal que l'agent technique, M. Christopher Sallé, a acheté sur Internet un pantalon de travail pour un montant de 73.16 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser cet achat d'un montant de 73.16 € TTC à M. Christopher Sallé.
- Numéros de rues : les numéros de rues ont été distribués sur les derniers hameaux concernés. Les plaques de rues seront installées très prochainement. Par ailleurs, M. MARSAULT indique que la rue de la Vallée du Clain n'apparaît plus sur Google.
- Immatriculation de l'ancien tracteur : Mme Mousserion a trouvé un interlocuteur à la Préfecture.

La Maire, Martine MOUSSERION

Martine Dulleusin

Le Secrétaire, Raphaël REMBEAULT